# BULLETIN DE SURVEILLANCE DES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE (CO) SEMAINES 52 2012 - 01 2013

## LES FAITS MARQUANTS AU 6 JANVIER 2013

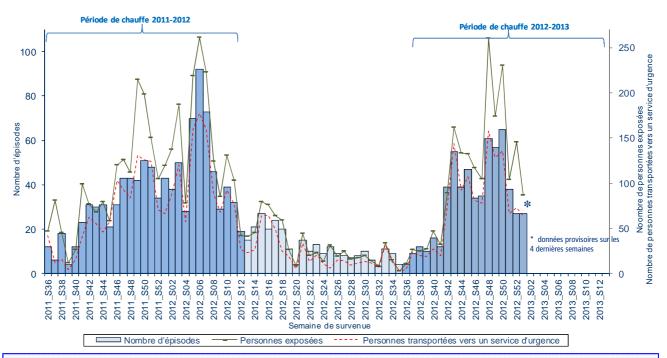
Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, 23 décès par intoxication au CO ont été déclarés au système des surveillance parmi les 589 épisodes impliquant 1 908 personnes.

- La baisse du nombre d'épisodes d'intoxication observée au cours des semaines 2012\_S52 et 2013\_S01 (54 épisodes) par rapport à la même période de l'année dernière (77 épisodes) s'explique principalement par des conditions météorologiques particulièrement clémentes au cours des dernières semaines.
- Un épisode collectif d'intoxication au CO est survenu dans un restaurant en lien avec l'utilisation d'un grand nombre de réchauds au charbon de bois utilisés sur les tables pour la cuisson de fondue exposant 61 personnes à des émanations de CO dont 3 conduites vers un service d'urgence hospitalier.

**Toute personne** ayant connaissance d'une intoxication au CO, suspectée ou avérée, à l'exclusion des intoxications par incendie, <u>la signale à l'Agence Régionale de Santé</u> (ARS) ou au Centre Antipoison et de Toxicovigilance (CAPTV) qui recueille les premières informations sur les personnes concernées et les circonstances de survenue pour déclenchement des enquêtes médico-environnementales par les services compétents.

#### LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE

Répartition hebdomadaire (depuis le 1er septembre 2011) du nombre d'épisodes d'intoxication au CO, suspectés ou avérés et du nombre de personnes exposées et transportées vers un service d'urgence hospitalière signalés au système de surveillance



- Au cours des semaines 2012\_S52 et 2013\_S01, 54 épisodes d'intoxication au CO ont été signalés, exposant 232 personnes à des émanations de CO dont 137 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier.
- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, 32 signalements d'intoxication au CO ont été en lien avec l'utilisation inappropriée d'un groupe électrogène dont 2 épisodes sont survenus au cours de la semaine 2012-S52. Pour l'une de ces intoxications, la production de CO demeure une utilisation de l'appareil dans un lieu fermé.
- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, 30 épisodes d'intoxication au CO ont été associés à un défaut d'usage d'un brasero/barbecue. Au cours des semaines 2012\_S52 et 2013\_S01,l'utilisation inappropriée de ces appareils comme moyen de chauffage ou de cuisson à l'intérieur d'un logement a été à l'origine de 3 épisodes exposant 19 personnes à des émanations de CO.



DSE

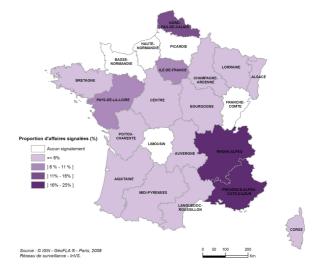
UNITE
TOXICOVIGILANCE ET
SURVEILLANCE DES
INTOXICATIONS

| Figure 2 | Répartition régionale des épisodes d'intoxication au CO, suspectés ou avérés du 24 décembre 2012 au 6 janvier 2013.

Dix-sept régions ont signalé des intoxications au CO ces deux dernières semaines.

Ce sont les régions Provence-Alpes-Côte d'azur et Rhône-Alpes qui ont déclaré le plus d'épisodes d'intoxication ces deux dernières semaines avec 9 épisodes (17%) dans chacune des deux régions puis la région Nord-Pas-de-Calais avec 6 épisodes (11%).

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, les trois régions ayant déclaré le plus d'épisodes d'intoxication au CO sont l'Ile-de-France (97 épisodes), le Nord-Pas-de-Calais (94 épisodes) et Rhône-Alpes (74 épisodes).



## Les déclarants

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, les principaux premiers déclarants ont été : **Les services départementaux d'incendie et de secours** (sdis) avec 43% des signalements ; **Les services d'urgence hospitalier** avec 18% des signalements ; **Les services de médecine hyperbare** avec 9% des signalements.

Les deux tiers des signalements ont été transmis par les services d'intervention d'urgence (Sdis et services d'urgence hospitalière ou pré-hospitalière).

### DE LA SURVEILLANCE À LA PREVENTION

La direction générale de la santé (DGS) et l'institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé (INPES) rappellent les conseils destinés à éviter la survenue d'intoxication au CO :

Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, braseros, barbecues).

N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...)
Ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

Faire vérifier et entretenir les conduits de fumées (par ramonage mécanique)

Remerciements à l'ensemble des déclarants et acteurs du système de surveillance (Cellules interrégionales d'épidémiologie de l'institut de veille sanitaire, Agences Régionales de Santé, Délégations territoriales, Services Communaux d'Hygiène et de Santé, Centres Antipoison et de Toxicovigilance, Laboratoire Central de la Préfecture de Police) pour le signalement, le recueil des données, l'analyse régionale et l'animation régionale du système de surveillance.

Contact: surveillanceco@invs.sante.fr

Pour vous abonner au bulletin de surveillance des intoxications au CO,

Cliquer sur le lien suivant : <a href="http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyde-de-carbone">http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyde-de-carbone</a> . cliquer sur Liste de diffusion <a href="mailto:en-bas-de-page">en-bas-de-page</a>, compléter les informations demandées.

Equipe DSE:

<u>Directeur département santé</u> <u>environnement</u> Georges Salines

Responsable unité toxicovigilance et surveillance des intoxications Jean-Michel Thiolet

Chargée de projet

Anne-Claire Guedou

Chargée de projet informatique Daniela Leprince

Directeur de la publication : Dr Francoise Weber Directrice général de

